



**CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES DOYENS
DE PHARMACIE D'EXPRESSION FRANÇAISE (CIDPHARMEF)**

RAPPORT D'AUTO-ANALYSE

Faculté de pharmacie (spécifier le nom de l'UFR et de l'Université, ville, pays)

Date

INTRODUCTION

Insérer le nom et le titre des membres du comité d'évaluation interne de la Faculté.

Indiquer si les enseignants ont été consultés pendant la rédaction du rapport d'auto-évaluation, et si le rapport a été rendu disponible à ces derniers avant la visite d'évaluation.

1. ENVIRONNEMENT DE L'UFR

CRITERE 1.1

La Faculté fait partie d'une Université qui dispose d'un réseau des sciences de la santé où elle est en mesure d'établir des liens étroits avec un tel réseau ayant une mission universitaire.

1.1.1 Description de la situation

1.1.2 Points forts

1.1.3 Occasions d'amélioration

1.1.4. Recommandations

CRITERE 1.2

La place qu'occupe la Faculté de pharmacie dans la structure administrative de l'Université est la même que celle qu'occupent les autres facultés, notamment celles de santé. Entre autres, l'organisation de l'Université permet au Doyen et aux membres de la Faculté d'être impliqués dans les activités de l'Université et de donner leur avis. Le Doyen peut s'entretenir au besoin avec le Président (ou recteur) de l'Université ou tout autre administrateur supérieur de qui relève la Faculté.

Dans le cas où la Pharmacie constitue une Unité au sein d'une Faculté regroupant d'autres unités des sciences de la santé, la place qu'occupe l'Unité de pharmacie dans la structure administrative de la Faculté est la même que celle occupée par les autres unités. La structure organisationnelle permet au Responsable de l'Unité d'être impliqué dans les activités de la Faculté et d'être associé aux prises de décisions. Le Responsable s'entretient régulièrement avec le Doyen de la Faculté.

1.2.1 Description de la situation

1.2.2 Points forts

1.2.3 Occasions d'amélioration

1.2.4 Recommandations

CRITERE 1.3

L'Université apporte son soutien au développement d'ententes et de conventions avec des lieux de pratique de la pharmacie ainsi qu'avec des établissements externes à l'Université.

1.3.1 Description de la situation

1.3.2 Points forts

1.3.3 Occasions d'amélioration

1.3.4 Recommandations

CRITERE 1.4

La Faculté entretient des relations avec des partenaires externes susceptibles de l'aider à s'acquitter de sa mission. À titre d'exemple de tels partenaires, on retrouve l'Ordre des pharmaciens, d'autres facultés de pharmacie, des agences de réglementation gouvernementales et des employeurs.

1.4.1 Description de la situation

1.4.2 Points forts

1.4.3 Occasions d'amélioration

1.4.4 Recommandations

2. MISSION ET OBJECTIFS INSTITUTIONNELS

CRITERE 2.1

La mission de la Faculté et les objectifs de formation et de recherche qui en découlent sont définis. Ils sont en accord avec ceux de l'Université. Ils ont été élaborés en collaboration avec les partenaires professionnels en tenant compte des besoins de la société.

2.1.1 Description de la situation

2.1.2 Points forts

2.1.3 Occasions d'amélioration

2.1.4 Recommandations

CRITERE 2.2

La Faculté a mis en place un processus systématique de planification et d'évaluation de sa mission et de ses objectifs. Les partenaires internes et externes de la Faculté sont impliqués dans le processus de planification.

2.2.1 Description de la situation

2.2.2 Points forts

2.2.3 Occasions d'amélioration

2.2.4. Recommandations

3. DIRECTION, ORGANISATION ET ADMINISTRATION

CRITERE 3.1

Les liens hiérarchiques des administrateurs de la Faculté sont explicitement décrits tout comme leurs responsabilités. Il est souhaitable qu'un organigramme illustre l'organisation de la Faculté.

Le Doyen de la Faculté ou le Responsable de l'Unité fait preuve de leadership. Avec son équipe de direction, il s'assure que le fonctionnement de la structure administrative soit optimal tout comme la qualité du programme d'enseignement de la pharmacie.

3.1.1 Description de la situation

3.1.2 Points forts

3.1.3 Occasions d'amélioration

3.1.4 Recommandations

CRITERE 3.2

La Faculté est organisée selon un système de gouvernance composé de conseils, de comités et de commissions décisionnels et consultatifs (notamment d'une commission pédagogique) lui permettant d'accomplir ses missions. En plus des personnels enseignants, dans la mesure du possible et selon la nature des comités, le personnel de soutien, les étudiants, les maîtres de stage et les pharmaciens en exercice y sont représentés.

3.2.1 Description de la situation

3.2.2 Points forts

3.2.3 Occasions d'amélioration

3.2.4 Recommandations

CRITERE 3.3

La Faculté bénéficie de l'appui de services administratifs qui lui permettent de mener à bien ses missions.

3.3.1 Description de la situation

3.3.2 Points forts

3.3.3 Occasions d'amélioration

3.3.4 Recommandations

4. PROGRAMME DES ETUDES DES DIFFERENTS CYCLES INCLUANT LA FORMATION PROFESSIONNELLE

CRITERE 4.1. MISSIONS ET COMPETENCES ATTENDUES DES PHARMACIENS DIPLOMES

La Faculté s'approprie les missions qui seront confiées aux pharmaciens diplômés afin de répondre aux besoins nationaux - actuels et futurs - dans le domaine de la santé et de la sécurité sanitaire. Se basant sur des référentiels Métiers, elle identifie les activités et les compétences nécessaires à l'exercice professionnel qui devront guider l'élaboration du curriculum. Au besoin, elle adopte une démarche méthodologique pour rédiger les référentiels adéquats.

4.1.1 Description de la situation

4.1.2 Points forts

4.1.3 Occasions d'amélioration

4.1.4 Recommandations

CRITERE 4.2. ORGANISATION PEDAGOGIQUE (CURRICULUM ET EVOLUTION DU PROGRAMME)

La Faculté élabore le curriculum, définit ses objectifs pédagogiques, sa structuration, son contenu (domaines d'études et disciplines impliquées), et précise les méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation utilisées. Ce curriculum apporte aux étudiants des connaissances, des compétences et des aptitudes à la pratique professionnelle (pratique acquise à la Faculté et/ou au cours de stages), mais aussi des aptitudes à l'auto apprentissage et à la formation tout au long de la vie professionnelle. Le curriculum comprend des enseignements communs (obligatoires) et des enseignements optionnels préparant les étudiants à leur orientation et à leur insertion professionnelle. L'évaluation des enseignements et l'évolution des compétences professionnelles attendues contribuent à la mise en œuvre de modifications aux programmes d'étude.

4.2.1 Description de la situation

4.2.2 Points forts

4.2.3 Occasions d'amélioration

4.2.4 Recommandations

CRITERE 4.3. SOCLE DE CONNAISSANCES

Le curriculum apporte aux étudiants les bases scientifiques pour l'acquisition du socle de connaissances nécessaire à la pratique professionnelle :

Sous-critère 4.3.1 : Socle commun : Bases en Sciences Fondamentales, Biomédicales et Cliniques, Pharmaceutiques, Sociales et Comportementales, Juridiques, Economiques et de Gestion...;

4.3.1.1 Description de la situation

4.3.1.2 Points forts

4.3.1.3 Occasions d'amélioration

4.3.1.4 Recommandations

Sous-critère 4.3.2 : Enseignements spécifiques à chaque filière (incluant les masters et les formations professionnalisantes)

4.3.2.1 Description de la situation

4.3.2.2 Points forts

4.3.2.3 Occasions d'amélioration

4.3.2.4 Recommandations

CRITERE 4.4. METHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

La Faculté utilise des méthodes d'enseignement et d'apprentissage adaptées à la formation des pharmaciens et visant à développer leur savoir-faire, leurs attitudes, leur savoir agir, leur esprit critique et les valeurs requises pour la pratique professionnelle.

4.4.1 Description de la situation

4.4.2 Points forts

4.4.3 Occasions d'amélioration

4.4.4 Recommandations

CRITERE 4.5. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Les méthodes d'évaluation des étudiants sont adaptées aux objectifs du curriculum. La Faculté utilise des méthodes d'évaluation diversifiées, valides et pertinentes. La Faculté utilise des méthodes appropriées pour documenter la progression désirée des étudiants. La Faculté communique aux étudiants les résultats de leurs évaluations de façon confidentielle.

4.5.1 Description de la situation

4.5.2 Points forts

4.5.3 Occasions d'amélioration

4.5.4. Recommandations

CRITERE 4.6. ACTIVITES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE - STAGES

Le curriculum comporte, sous la responsabilité de l'équipe facultaire et l'encadrement de praticiens, des activités de pratique pharmaceutique réelle pour permettre aux étudiants d'acquérir les compétences souhaitées, Elles ont pour but d'intégrer, appliquer, renforcer et approfondir les connaissances, les aptitudes, les comportements et les valeurs abordées tout au long du curriculum.

La Faculté s'appuie sur un nombre adéquat de terrains et de maîtres de stage, en officine et à l'hôpital (en pharmacie hospitalière, services cliniques, laboratoires de biologie médicale) et dans les autres milieux professionnels pharmaceutiques (industrie, agences de santé, laboratoires de contrôle de qualité, grossistes répartiteurs, etc.). Des critères explicites sont appliqués pour l'agrément des maîtres de stage. Un processus d'évaluation des lieux et des maîtres de stage est réalisé. Les compétences acquises par les étudiants à l'issue du stage sont évaluées. La Faculté communique de façon efficace avec les maîtres de stage et les étudiants en stage.

4.6.1 Description de la situation

4.6.2 Points forts

4.6.3 Occasions d'amélioration

4.6.4. Recommandations

CRITERE 4.7. LA FORMATION A ET PAR LA RECHERCHE

La Faculté offre une formation à la recherche (et la possibilité d'une initiation à la recherche à ses étudiants), en s'appuyant sur des structures de recherche établies.

4.7.1 Description de la situation

4.7.2 Points forts

4.7.3 Occasions d'amélioration

4.7.4. Recommandations

5. ÉTUDIANTS

CRITERE 5.1. POLITIQUE D'ADMISSION ET DE SELECTION DES ETUDIANTS

La Faculté (ou l'autorité de tutelle) développe et diffuse les critères d'admission et le processus de sélection des étudiants. La Faculté définit sa capacité d'accueil en tenant compte de ses ressources et des besoins locaux et nationaux.

5.1.1 Description de la situation

5.1.2 Points forts

5.1.3 Occasions d'amélioration

5.1.4 Recommandations

CRITERE 5.2. CODE DE CONDUITE ET ENCADREMENT DES ETUDIANTS AU COURS DE LEUR FORMATION

La Faculté diffuse les règles concernant la conduite et la progression des étudiants pendant leurs études, incluant notamment : normes de succès, reprise, échec, exclusion, réadmission, reconnaissance de crédits. La Faculté s'assure que ces règles sont appliquées avec rigueur.

5.2.1 Description de la situation

5.2.2 Points forts

5.2.3 Occasions d'amélioration

5.2.4 Recommandations

CRITERE 5.3. SUIVI ET PROGRESSION, SERVICES ET SOUTIEN AUX ETUDIANTS

La Faculté effectue un suivi de sa population étudiante et met en place les mesures nécessaires au soutien à la réussite.

La Faculté met en place un programme d'aide et de soutien aux étudiants (suivi académique, suivi de carrière, référence aux services universitaires, au besoin). La Faculté s'assure que l'information concernant les services aux étudiants offerts par la Faculté et par l'Université est facilement accessible aux étudiants (service de santé, services psychologiques, aide financière). La Faculté s'assure qu'un programme de surveillance de la vaccination est mis en place pour les stages hospitaliers.

5.3.1 Description de la situation

5.3.2 Points forts

5.3.3 Occasions d'amélioration

5.3.4 Recommandations

CRITERE 5.4. REPRESENTATION ET VIE ETUDIANTE

La Faculté a une politique explicite pour la représentation étudiante dans ses instances et pour leur participation appropriée dans les structures responsables de la conception, de la gestion et de l'évaluation du curriculum et dans tous les autres domaines qui les concernent. La Faculté maintient un dialogue avec ses étudiants et s'assure de leur liberté d'expression. La Faculté encourage le leadership et le professionnalisme des étudiants. La Faculté informe régulièrement les étudiants sur les questions et les décisions qui les concernent.

5.4.1 Description de la situation

5.4.2 Points forts

5.4.3 Occasions d'amélioration

5.4.4 Recommandations

6. RESSOURCES

CRITERE 6.1. RESSOURCES HUMAINES

Afin de s'acquitter de sa responsabilité d'offrir un programme de pharmacie de qualité et de l'évaluer, la Faculté dispose d'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés se dédiant à temps plein aux activités académiques. La Faculté compte aussi sur un nombre suffisant d'autres personnels comme des enseignants à temps partiel ou des vacataires, des maîtres de stage et des personnels administratifs et techniques. Les expertises des enseignants incluant les maîtres de stage sont diversifiées et elles couvrent l'ensemble des disciplines pertinentes permettant à la Faculté de s'acquitter de sa mission d'enseignement et de recherche.

6.1.1 Description de la situation

6.1.2 Points forts

6.1.3 Occasions d'amélioration

6.1.4 Recommandations

CRITERE 6.2. LES COMPETENCES ET LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

La Faculté encourage la formation continue et le développement professionnel de ses personnels selon leurs responsabilités respectives. La Faculté évalue la performance des personnels sur une base régulière. La Faculté utilise des critères explicites d'évaluation et de promotion des enseignants (connus de ces derniers).

6.2.1. Description de la situation

6.2.2 Points forts

6.2.3 Occasions d'amélioration

6.2.4 Recommandations

CRITERE 6.3. RESSOURCES PEDAGOGIQUES ET INFORMATIQUES

Les enseignants et les étudiants de la Faculté ont accès à des ressources documentaires leur permettant de réaliser leurs missions. Ils ont accès à des ressources informatiques adéquates (postes informatiques, réseau, plateforme pédagogique, logiciels, etc.).

6.3.1 Description de la situation

6.3.2 Points forts

6.3.3 Occasions d'amélioration

6.3.4 Recommandations

CRITERE 6.4. LOCAUX ET EQUIPEMENTS

La Faculté possède des locaux adéquats et en nombre suffisant pour accomplir sa mission. Les locaux administratifs, d'enseignement et de recherche sont bien équipés, confortables et conformes aux normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, d'hygiène et de sécurité en vigueur. La Faculté est localisée sur un site facilement accessible.

6.4.1 Description de la situation

6.4.2 Points forts

6.4.3 Occasions d'amélioration

6.4.4 Recommandations

CRITERE 6.5. RESSOURCES FINANCIERES

La Faculté bénéficie d'un soutien financier suffisamment solide pour lui permettre de s'acquitter de sa mission et de ses objectifs. Les politiques de l'Université donnent à la Faculté une autonomie suffisante dans l'allocation et l'usage de ses ressources financières. La Faculté opère avec un budget planifié et géré selon des normes de bonne gestion.

6.5.1 Description de la situation

6.5.2 Points forts

6.5.3 Occasions d'amélioration

6.5.4 Recommandations

7. LA FORMATION CONTINUE

CRITERE 7.1

La Faculté participe à la planification et à la prestation d'activités de formation continue destinées aux pharmaciens et aux autres professionnels de santé, le cas échéant, en collaboration avec les organisations professionnelles concernées et/ou avec les sociétés savantes, le cas échéant.

7.1.1 Description de la situation

7.1.2 Points forts

7.1.3 Occasions d'amélioration

7.1.4 Recommandations

8. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

CRITERE 8.1

La Faculté établit une stratégie de développement de la coopération internationale (incluant les programmes d'échanges étudiants, la mobilité enseignante, et le cas échéant, la collaboration en recherche). Une structure d'appui aux collaborations internationales existe au sein de l'Université.

8.1.1 Description de la situation

8.1.2 Points forts

8.1.3 Occasions d'amélioration

8.1.4 Recommandations

CONCLUSION
